

Ablon, le 10 avril 2008

Dans un contexte financier incertain, dont l'évolution devrait rester heurtée en 2008 et certainement en 2009, il est important de trouver des solutions alternatives, offrant sécurité, rémunération et opportunité. Vous trouverez ci-dessous quelques réflexions sur la gestion financière telle que nous la pratiquons actuellement dans ce nouvel environnement boursier.

Adaptable aux objectifs de chacun de nos clients, ces exemples visent à illustrer de façon concrète les possibilités d'optimisation et de performances dans ce contexte de marché financier particulièrement volatil.

Pour nos clients qui ont des décisions de gestion à prendre, notre expérience nous permet de sélectionner les solutions les plus sûres et les plus efficaces, sans pour autant renoncer à la souplesse qui permettra, dans le futur, de profiter d'opportunités.

Nous mettrons en avant deux exemples de solutions :

1/ l'assurance vie :

Les avantages de cette formule ne sont plus à présenter : protection de la famille, source de revenus disponibles, faible fiscalité, c'est un support qui trouve toute sa place dans une organisation de patrimoine.

Mais tous les contrats n'offrent pas la même satisfaction. Un contrat moderne doit comporter des options telles que notamment:

- un rendement sur le fonds dit « Euro » compétitif sur longue durée
- un large choix de supports financiers permettant une gestion financière réactive et personnalisée
- La protection automatique des plus values, des moins values, ...

De plus, la compagnie doit offrir toutes garanties de qualité de signature, gage de pérennité des capitaux à terme.

C'est pourquoi nous avons sélectionné deux compagnies, leaders européennes et offrant un rating élevé assurant fiabilité et sécurité dans le temps.

S'agissant des rendements financiers, nos accords auprès de ces compagnies vous permettent de bénéficier :

- d'un taux garanti de l'ordre de 5% sur 2008 et 2009
- de droits d'entrée réduits

ajustables selon les montants investis.

Dans le cas où la gestion de la base ISF s'impose, notre cabinet propose un contrat « hors ISF », garanti contractuellement au niveau juridique et fiscal par l'une des plus importantes compagnies européennes.

2/ Les placements financiers

ABC & Finances conçoit aujourd'hui avec les banques spécialisées des solutions dites de « produits structurés », sur mesure, selon les objectifs personnels de chaque investisseur.

Vous pouvez ainsi, sur des durées entre 2 et 6 ans, garantir un rendement ou un capital, vous positionner sur un indice précis, une devise, selon vos propres critères de recherche de rendement.

ABC & Finances

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France
Tél : + 33 6 07 68 12 74 - contact@abc-finances.fr

Ainsi, deux exemples parmi d'autres :

* le « Double protection » (« Binary lock ») :

- placement sur 5 ans,
- capital garanti à l'échéance,
- coupon fixe de 5% en année 1 et 2,
- puis coupon égal à la performance moyennée d'un panier de 20 valeurs depuis la date de lancement, plafonné à 10% par an.

Ce placement répond bien à la conjoncture actuelle, où les marchés boursiers sont bas et devraient s'avérer porteurs à moyen terme, mais après une période d'incertitude de 12 à 15 mois. Cette période est ainsi « protégée » par un coupon fixe élevé. Le risque maximal global, sur simulations, est de n'obtenir qu'un rendement de 1,90% à terme.

* le Capital 7

- placement à 6 ans,
- coupon garanti 7% par an,
- au terme des 6 ans, reprise de 100% du capital, majoré ou minoré de 125% de la performance du panier de références (50 valeurs choisies pour leur caractère de diversification géographique et sectorielle),
- sur la durée, deux mécanismes de garantie du capital sont prévus.

Les simulations montrent que la rémunération moyenne de ce placement ressort à 8%, avec activation de la garantie du capital dans 100% des cas. Un tel placement correspond à une recherche de rendement élevé, couplée à l'acceptation d'un risque mesuré sur le capital.

Ces produits constituent aujourd'hui de bonnes alternatives à un placement boursier ou obligataire pur, incertain, ou monétaire, peu rémunéré.

Leurs caractéristiques peuvent être personnalisées, selon le choix de l'indice, de la devise (Euro, Dollar).

Leur liquidité permanente est assurée par chaque établissement « structureur ».

Nous pouvons les faire souscrire à travers un contrat d'assurance vie.

Il est également possible de les souscrire hors de France, selon le statut fiscal du souscripteur, ABC & Finances ayant développé une activité destinée aux non-résidents (en Suisse, notamment) avec des établissements de grande qualité.

Le montant minimum de souscription, grâce à nos accords, est abaissé à 2 millions €, par investisseur. Nous proposons à titre particulier à nos clients la possibilité de diviser ce montant au sein d'un groupe d'investisseur qu'ils pourraient former autour d'eux.

Pour conclure ce panorama, nous revenons sur notre service de garantie de passif, destiné à faciliter les opérations de cessions d'entreprises.

ABC & Finances a conclu avec une banque internationale de 1^{ère} catégorie un accord permettant de simplifier les protocoles de garantie à première demande, et de délivrer accord et supports juridiques dans des délais réduits et offrant toutes sécurités aux acheteurs comme aux vendeurs.

Souple, rapide, ce service a déjà permis la réalisation de nombreuses transactions importantes dans des conditions de confort et de sérénité appréciées par l'ensemble des parties concernées.

Ces services illustrent le rôle de notre cabinet en matière d'accompagnement et de conseil auprès de nos clients. Ils ne constituent toutefois qu'un exemple des ressources que nous pouvons mettre à votre disposition pour optimiser et faciliter la gestion de vos affaires. N'hésitez pas à nous interroger pour plus de précisions ou d'autres informations.

ABC & Finances

20 Rue Edouard Juvigny - 94 480 Ablon – France

Tél : + 33 6 07 68 12 74 - contact@abc-finances.fr